



CAMPAGNE APPEL A PROJETS (APDAAC) 2022-2023

PAS A PAS DE SAISIE DANS ADAGE

La saisie de votre projet doit être réalisée à partir de l'onglet :

« **Monter son projet** »



La saisie dans ADAGE est facilitée par une organisation en rubriques détaillées. Certaines précisions sont apportées ci-dessous :

1. Données générales de l'établissement

Elles s'affichent automatiquement. Doit être renseigné le nom du ou des professeurs référents culture de l'établissement qui n'est ou ne sont pas nécessairement celui ou ceux qui « montent le projet ».

2. Le projet - Il vous faut :

-**préciser un titre du projet**. Nous vous recommandons pour un meilleur suivi de débiter ce titre par la codification **APDAAC – nom du projet** (ex APDAAC-Sur les pas de Jules Verne)

-**une description du cadre de l'action, des partenaires engagés** dans le projet.

2. Le projet ✕

Le projet doit s'inscrire dans les axes d'éducation artistique et culturelle du projet d'établissement et contribuer à la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. Lisez attentivement le cahier des charges et la circulaire académique 2022-2023.

[Documents d'accompagnement](#)

Titre du projet :	<input type="text" value="APDAAC-Nom du projet"/>
Description :	<input type="text" value="Résumer brièvement le projet et préciser son inscription dans le parcours de l'élève. (700 signes)"/>
Domaines artistiques et culturels :	<input type="text" value="Sélectionner une ou deux dominantes artistiques et culturelles"/>
Partenaires :	<input type="text" value="Rechercher un partenaire"/>
Autres partenaires :	<input type="text" value="Indiquer vos partenaires (structures, artistes ou intervenants) s'ils sont absents de la liste ci-dessus. Préciser leurs noms et adresses mails."/>

3. **Choix des participants.** Il convient dans cette rubrique de mentionner :
- le niveau de la classe prévue pour ce projet.
 - le nom du professeur pilote du projet.
 - le nom et la qualité du ou des intervenants. Un CV et une lettre d'intention devront être copiés/collés sous l'intitulé « intervenants »

3. Les participants ✖

Le projet d'éducation artistique et culturelle articule les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (rencontres, pratiques, connaissances). Il est co-construit avec une structure partenaire.

[Documents d'accompagnement](#)

Professeur coordonnateur du projet :

Classes engagées :

Intervenants : NON RENSEIGNÉ

Indiquer le professeur référent du projet qui sera chargé de l'organisation et du suivi du projet.

Y faire figurer :

- NOM et prénom de l'intervenant artiste ou professionnel
- Structure culturelle
- N° SIRET
- CV et lettre d'intention de l'intervenant

4. Le contenu du projet est incontournable.

Sans mention de contenu, le dossier ne sera pas étudié.

Les modalités mises en place, les activités, les interventions envisagées et les apports attendus pour les élèves sont demandés.

Les étapes et un calendrier prévisionnel sont également souhaitables.

4. Le contenu du projet ✖

Le projet d'éducation artistique et culturelle articule les trois piliers de l'éducation... Il est co-construit avec une structure partenaire.

[Documents d'accompagnement](#)

Rencontrer : Préciser les rencontres, directes et indirectes (via différents médias, numériques notamment), avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion...

Pratiquer : Décrire les temps de pratique artistique et/ou scientifique. Préciser si la pratique se fait sur les heures de cours ou si elle est conduite en atelier (compléter alors la rubrique "Atelier"). Expliciter l'articulation entre la pratique et les connaissances.

Connaître : Préciser les contenus disciplinaires, les champs de connaissances complémentaires abordés et leur articulation dans le cadre de ce projet transdisciplinaire. Vous pouvez vous appuyer sur le référentiel du 7 juillet 2015.

Articulation EPI ou AP : aucune

Restitutions envisagées : Réalisations et restitutions envisagées.

Etapes prévisionnelles : En quelques lignes, préciser la progression et les grandes étapes prévisionnelles du projet.

Préciser ici le contenu de votre projet qui sera déterminant dans l'analyse de votre dossier.

5. Les actions pass Culture

5. Les actions pass Culture ✖

Descriptif des actions pass Culture.

[Documents d'accompagnement](#)

NON RENSEIGNÉ

Cette rubrique n'est pas obligatoire. Elle pourra être complétée ultérieurement et au besoin pour financer des interventions et visites éventuelles autour du projet.

6. L'atelier : ce point n'est pas obligatoire

6. L'atelier ✕

L'atelier se déroule en dehors du temps de la classe afin de pouvoir accueillir les élèves de tous les niveaux.

[Documents d'accompagnement](#)


Prévoyez-vous une pratique artistique ou scientifique en atelier ?

7. Le budget : Il convient d'équilibrer les comptes. La subvention demandée à la DAAC correspond au RESTE A FINANCER.

7. Le budget prévisionnel ✕

Les comptes doivent être à l'équilibre. Les prix sont TTC.

[Documents d'accompagnement](#)

Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Interventions de professionnels :	0,00 €	Participation de l'établissement :	<input type="text" value="0"/> €
<input type="text" value="qualité de l'intervenant"/> <input type="text" value="nombre"/> h <input type="text" value="tarif/h"/> €		Subventions demandées aux collectivités locales :	<input type="text" value="0"/> €
<input type="button" value="Ajouter une intervention"/>		<input type="text"/>	
Sorties :	<input type="text" value="0"/> €	Autres apports :	<input type="text" value="0"/> €
<input type="text" value="spectacles, projections, expositions, rencontres..."/>		<input type="text" value="mécénat, financement participatif ..."/>	
Frais de fonctionnement :	<input type="text" value="0"/> €	Reste à financer :	<input type="text" value="0,00"/> € 
<input type="text" value="achats divers, locations..."/>			
Frais de déplacement :	<input type="text" value="0"/> €		
<input type="text" value="achats divers, locations..."/>			

Reste à financer = subvention demandée à la DAAC

8. L'avis du chef d'établissement : il est obligatoire et valide le dépôt du projet.